

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
SEANCE DU : 12 décembre 2014
NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 27**



**OBJET : 2014-217 MOTION RELATIVE AUX PROJETS DE TRACES
A31BIS – AVIS DEFAVORABLE**

DATE DE CONVOCATION : Vendredi 5 décembre 2014

DATE DE L’AFFICHAGE : Mardi 16 décembre 2014

De l'extrait de Délibération

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri POIRSON, Maire.

<u>Etaient présents :</u>	M. POIRSON, M. BROSSE, MME MAIRE, M. FAURE, M. SESMAT, MME CZMIL-CROCCO, MME LEFEVRE, M. LETT, MME SANZEY, MME PELTIER, M. BIGEL, MME GRABAS, M. BOHN, M. DIDIER, M. DISSER, MME RINIE, M. HOFF, MME SIMON, M. KASUNIC
<u>Ont donné procuration :</u>	MME BRAYER à MME LEFEVRE, M. PETIT à M. BROSSE, M. CILLA à M. POIRSON, MME WUYCIK à M. FAURE, MME DAVOUSE à M. SESMAT
<u>Etaient excusés :</u>	MME BRAYER, M. PETIT, MME BROSSE, M. CILLA, MME REIS, MME WUYCIK, MME DAVOUSE, M. CHOPIN
<u>Secrétaire de séance :</u>	M. DIDIER
<u>Nombre de présents :</u>	19
<u>Nombre de votants :</u>	24

CONSIDERANT la nécessité d'aménager le barreau Toul-Dieulouard afin de désengorger l'actuelle A31,

CONSIDERANT la nécessité que le tracé de l'A31bis sur le territoire de Dieulouard génère le moins de nuisances possibles pour les habitants,

EXPOSE DES MOTIFS :

Le Maire expose :

En mars 2006, les services de l'Etat présentaient un diagnostic de l'état initial de l'environnement et du projet d'autoroute dénommée A32 (autoroute passant dans la vallée de la Natagne). Ce rapport découlait d'un long processus démarré plusieurs années avant pendant lequel des études techniques ont été réalisées, un débat public organisé (1999), ... En mai de la même année, le projet de barreau autoroutier Toul-Dieulouard présentait l'aménagement comme un enjeu majeur pour le Val de Lorraine, projet préféré par une grande majorité d'élus à la construction d'une nouvelle autoroute A32 reliant Thionville à Toul.

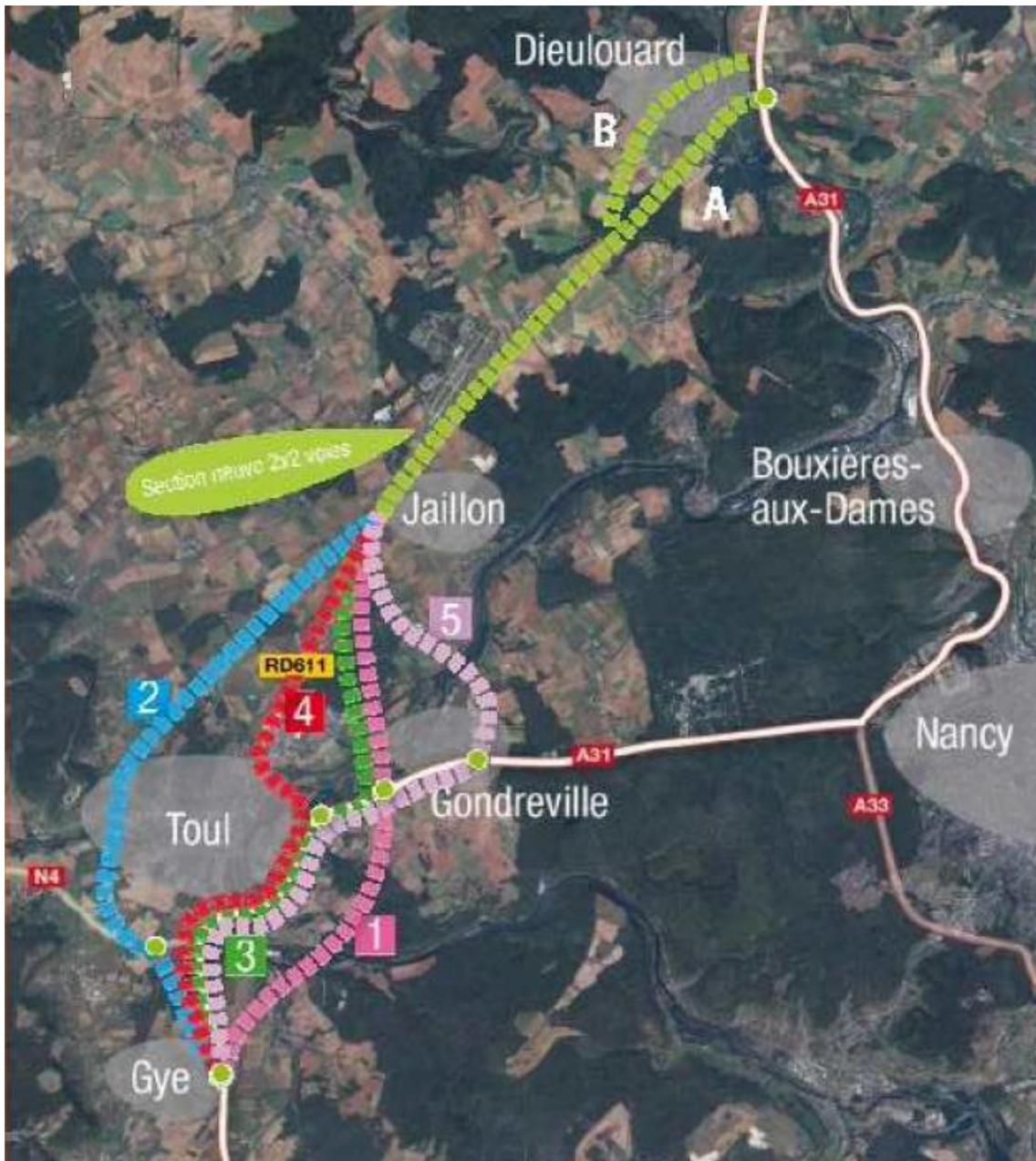
Force est de constater que le diagnostic effectué a depuis longtemps mis en lumière la saturation évidente de l'axe autoroutier A31, véritable colonne vertébrale du sillon lorrain. Cette autoroute est une des plus chargées de France, comme l'A1 au nord de Roissy ou l'A7 au sud de Lyon.

Cette autoroute est en conséquence perçue comme dangereuse en raison de la densité et de la diversité des trafics pratiquant des vitesses différentes. A l'origine, il faut se rappeler que l'A31 répondait à une fonction desserte de pôles régionaux, elle ne répond plus aux normes autoroutières actuelles.

La réflexion d'un barreau Toul-Dieulouard s'inscrit donc pleinement dans cette démarche car il permettrait à terme de décongestionner l'axe Toul-Nancy.

Néanmoins, dès 2006, plusieurs réclamations quant aux premiers scénarios d'aménagement présentés ont été émises par la commune de Dieulouard. La contestation portait notamment sur la traversée sud de la commune de Dieulouard.

Aussi, tous comme les projets de liaison Gye-Dieulouard présentés en juillet dernier en présence de M. le Préfet de Région au titre du projet A31bis, les élus du Conseil Municipal souhaitent délivrer leur position et refuser les 2 tracés A et B figurant ci-dessous.



Sur le schéma présenté, le tracé entre les communes de Belleville et Dieulouard à ras de l'usine d'agglomération a disparu, alors que cette proposition qui figurait au dossier d'études préliminaires de l'A32 (plan de juin 2008 joint en annexe) est la solution retenue par les élus du Conseil Municipal qui souhaitent ainsi contester les 2 tracés A et B pour les raisons suivantes :

- Sur le tracé A passant entre les habitations et l'usine d'agglomération de Saint Gobain PAM (au lieu dit La Vaux de Chanot), il ne peut pas être admis le passage à proximité immédiate des habitations (Saut du Maly, ensemble d'habitat social MMH, ...). Les flux de circulation des camions notamment sur l'actuelle RD 611 reliant Toul à Dieulouard occasionnent déjà d'importantes nuisances supportées par les habitants de cette zone. Enfin, la Vaux de Chanot dans sa partie basse comporte une aire de nidification répertoriée par la LPO, d'une trentaine de couples de hérons cendrés.
- Quant au tracé B passant au nord de Dieulouard, vu la direction des vents dominants au niveau des différents bassins versants, les nuisances en terme de pollution et de bruit

risquent d'être très importantes pour la population de tout Dieulouard. Par ailleurs, ce tracé aurait des conséquences dommageables sur l'environnement en déséquilibrant le milieu naturel (plaine calcaire et présence d'un espace naturel sensible).

Les élus du Conseil Municipal sollicitent en conséquence un passage plus au sud que le tracé A afin qu'il soit situé entre les communes de Belleville et Dieulouard contre l'usine d'agglomération de Dieulouard et demande la prise en compte des propositions suivantes :

- Abandonner le projet de tracé A au sud de la commune entre les habitations et l'usine d'agglomération, qui nuirait fortement à terme à l'économie, aux populations et à l'environnement de Dieulouard,
- Abandonner le projet de tracé B en raison des vents dominants et des nuisances fortes qui impacteront directement toute la population de Dieulouard,
- Etudier une alternative aux tracés proposés qui consisterait à passer plus au sud du tracé A ce qui limiterait l'impact de la surconcentration de nuisances sur une même partie de la population. Ce tracé se situerait entre l'usine d'agglomération Saint Gobain et la commune de Belleville, sans toutefois reporter les nuisances sur cette commune. Le barreau devrait être éloigné d'au moins 900 mètres de tout habitat existant ou ayant reçu, à ce jour, un permis de construire.

VU l'avis favorable de la Commission Administration Générale et Ressources du 9 décembre 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De reconnaître le bien fondé d'une liaison autoroutière entre Toul et Dieulouard afin de désengorger l'actuelle A31, sous réserve que les conditions de sa réalisation permettent d'optimiser les possibilités de désenclavement et de développement de la commune de Dieulouard et d'une manière plus large, du sud du territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Pont à Mousson,
- D'approuver la motion ainsi présentée dans le cadre du projet A31bis consistant à donner un avis défavorable aux projets de tracés A et B présentés en juillet 2014 comme indiqués ci-avant sur le plan,
- De proposer et remettre au premier plan un autre tracé plus au sud du tracé A, entre l'usine d'agglomération Saint Gobain et la commune de Belleville, comme indiqué sur le plan joint (variante 3 du tracé de l'A32 coupant l'A31), projet de tracé qui a déjà fait l'objet de discussions,
- De notifier la présente décision à MME et M. les Sénateurs de Meurthe et Moselle, M. le Député de Meurthe et Moselle de la circonscription de Pont à Mousson, M. le Préfet de la Région Lorraine, M. le Préfet de Meurthe et Moselle, M. le Président du Conseil Régional de Lorraine ainsi qu'à M. le Président du Conseil Général de Meurthe et Moselle,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de ces décisions.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE,

HENRI POIRSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
SEANCE DU : 22 mai 2015
NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 27**



**OBJET : 2015-87 MOTION DE SOUTIEN A LA REALISATION DU
PROJET AUTOROUTIER A31 BIS ET DU BARREAU TOUL-
DIEULOUARD**

DATE DE CONVOCATION : Vendredi 15 mai 2015

DATE DE L’AFFICHAGE : Mardi 26 mai 2015

De l’extrait de Délibération

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri POIRSON, Maire,

Etaient présents :

M. POIRSON, M. BROSSE, MME MAIRE, M. FAURE, MME BRAYER, M. SESMAT, MME CZMIL-CROCCO, MME LEFEVRE, M. LETT, MME BROSSE (sauf délibération n°2015-76), M. BIGEL, MME GRABAS, M. BOHN (sauf délibération n°2015-84), MME REIS (sauf délibération n°2015-76), MME WUYCIK, M. DISSER, MME RINIE, M. HOFF, MME DAVOUSE, MME SIMON, M. KASUNIC (sauf délibérations n°2015-66 à 2015-86)

Ont donné procuration :

MME SANZEY à MME LEFEVRE, M. PETIT à M. BROSSE, M. CILLA à M. POIRSON, MME PELTIER à M. HOFF, M. DIDIER à M. BIGEL, MME SANZEY, M. PETIT, M. CILLA, MME PELTIER, M. DIDIER, MME MAIRE

Etaient excusés :

Secrétaire de séance :

Nombre de présents :

20 de la délibération n°2015-66 à n°2015-2015-75, 18 pour la délibération n°2015-76, 20 de la délibération n°2015-77 à n°2015-83, 19 pour la délibération n°2015-84, 20 de la délibération n°2015-85 à n°2015-86, 21 de la délibération n°2015-87 à n°2015-97

Nombre de votants :

25 de la délibération n°2015-66 à n°2015-2015-75, 23 pour la délibération n°2015-76, 25 de la délibération n°2015-77 à n°2015-83, 24 pour la délibération n°2015-84, 25 de la délibération n°2015-85 à n°2015-86, 26 de la délibération n°2015-87 à n°2015-97

CONSIDERANT les difficultés croissantes de circulation sur l’actuelle autoroute A 31 obligeant à envisager son désengorgement,

CONSIDERANT QUE la réalisation d’un barreau Toul-Dieulouard permettrait également à terme de décongestionner l’axe Toul-Nancy, étant précisé que son tracé sur le territoire de Dieulouard devra générer le moins de nuisances possibles pour les habitants,

VU le débat public en cours porté par le Ministère de l’Écologie, du Développement Durable et de l’Énergie, sur la création d’une autoroute A 31 bis,

EXPOSE DES MOTIFS :

Le Maire expose :

Par délibération n°2014-217 du 12 décembre 2014, le Conseil Municipal de la ville de Dieulouard a reconnu le bien fondé du projet autoroutier A31 bis aboutissant notamment à la création d’une liaison autoroutière entre Toul et Dieulouard, ces infrastructures devant permettre de désengorger l’actuelle A31.

En effet, un diagnostic réalisé par les services de l’Etat a depuis longtemps mis en lumière la saturation évidente de l’axe autoroutier A31 qui répond à des besoins de déplacements locaux, régionaux, nationaux, transfrontaliers mais également européens. Axe majeur et structurant pour l’économie régionale, l’A31 constitue véritablement la colonne vertébrale du sillon lorrain et est un maillon essentiel pour le transport de voyageurs et de marchandises dans la région.

Mais en raison de l'accroissement très sensible de son trafic depuis 15 ans, les conditions de circulation sont devenues difficiles. Cette autoroute est en effet une des plus chargées de France, comme peut l'être l'A1 au nord de Roissy ou l'A7 au sud de Lyon.

Aussi, l'A31 est perçue comme dangereuse en raison de la densité et de la diversité des trafics pratiquant des vitesses différentes. A l'origine, il faut se rappeler qu'elle répondait à une fonction desserte de pôles régionaux et qu'en conséquence, elle ne répond plus aux normes autoroutières actuelles.

C'est dans cette optique que le Gouvernement a validé l'inscription du projet autoroutier A31 bis dans la liste des projets prioritaires à engager à l'horizon 2030 dont la réalisation incombe aux services de l'Etat en sa qualité de maître d'ouvrage.

A ce titre, la Commission Nationale du Débat Public a décidé le 3 décembre 2014 d'organiser un débat public sur le projet qui s'est ouvert le 15 avril et durera jusqu'au 13 juillet 2015. Ces trois mois de débat sont l'occasion pour tous les publics concernés de s'informer sur le projet et de débattre de son opportunité, de ses objectifs et de ses principales caractéristiques.

Conscients que le projet d'aménagement de l'A31 bis représente un enjeu majeur pour la Région Lorraine mais aussi pour le Val de Lorraine, les élus du Conseil Municipal de la commune de DIEULOUARD souhaitent pleinement soutenir sa réalisation afin que ce chantier puisse voir le jour dès que possible.

Néanmoins, si les élus du Conseil Municipal sont favorables au projet de l'A31 bis, il est rappelé qu'ils sollicitent le passage de l'autoroute entre les communes de Belleville et Dieulouard contre l'usine d'agglomération de Dieulouard et demandent la prise en compte des propositions suivantes :

- Abandonner le projet de tracé A (tracé présenté en juillet 2014 par la Préfecture de Région) au sud de la commune entre les habitations et l'usine d'agglomération, qui nuirait fortement à terme à l'économie, aux populations et à l'environnement de Dieulouard,
- Abandonner le projet de tracé B (tracé présenté en juillet 2014 par la Préfecture de Région) en raison des vents dominants et des nuisances fortes qui impacteront directement toute la population de Dieulouard,
- Etudier une alternative aux tracés proposés qui consisterait à passer plus au sud du tracé A ce qui limiterait l'impact de la surconcentration de nuisances sur une même partie de la population. Ce tracé se situerait entre l'usine d'agglomération Saint Gobain et la commune de Belleville, sans toutefois reporter les nuisances sur cette commune. Le barreau devrait être éloigné d'au moins 900 mètres de tout habitat existant ou ayant reçu, à ce jour, un permis de construire.

VU l'avis favorable de la Commission Administration Générale et Ressources du 19 mai 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De reconnaître le bien fondé d'une liaison autoroutière entre Toul et Dieulouard afin de désengorger l'actuelle A31 au niveau de Nancy, sous réserve que les conditions de sa réalisation permettent d'optimiser les possibilités de désenclavement et de développement du sud du territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Pont à Mousson,
- De soutenir la réalisation d'une liaison autoroutière entre Toul et Dieulouard avec création d'un échangeur sur le plateau entre Dieulouard et Rosières en Haye afin de réhabiliter la friche industrielle que représente l'ancienne BA 136 d'une superficie de 570 hectares et ainsi favoriser dans l'avenir le développement économique de ce territoire conformément aux enjeux précisés dans le document d'orientations et d'objectifs du SCOTSud Meurthe et Mosellan,
- De préciser que la création d'un échangeur devrait également permettre une desserte plus facile de certaines communes enclavées comme Saizerais et Liverdun et bien d'autres permettant encore une fois d'éviter l'engorgement de l'A31 au niveau de Nancy,
- De préciser que la commune de Dieulouard ne peut accepter de nouvelles nuisances pour les habitants sans compensation que pourrait être la création d'emplois,

- De demander que le tronçon Bouxières-aux-Dames – Aulny reste gratuit car une mise à péage nuirait fortement aux déplacements locaux,
- De demander à ce qu'il soit tenu compte des orientations de protection environnementale figurant dans la nouvelle charte du Parc Naturel Régional de Lorraine validée par la Commission Interministérielle du 27 janvier 2015,
- De demander qu'il soit assuré la protection des ressources naturelles des collectivités traversées par la future autoroute A31bis (étangs d'Autreville sur Moselle, ...),
- D'approuver la motion ainsi présentée dans le cadre du projet A31bis en donnant un avis favorable à la poursuite d'un projet qui tienne compte du bilan du débat public et de la volonté de la commune de Dieulouard quant au projet de tracé sur son territoire situé entre l'usine d'agglomération Saint Gobain et la commune de Belleville,
- De notifier la présente décision à MME et MM. les Sénateurs de Meurthe et Moselle, M. le Député de Meurthe et Moselle de la circonscription de Pont à Mousson, M. le Préfet de la Région Lorraine, M. le Préfet de Meurthe et Moselle, M. le Président du Conseil Régional de Lorraine, M. le Président du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, MM. les Maires des communes membres de la Communauté de Communes du Bassin de Pont à Mousson ainsi qu'à MME la Directrice de la DREAL Lorraine (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement),
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de ces décisions.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE,

HENRI POIRSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
SEANCE DU : 22 mai 2015
NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 27**



OBJET : 2015-88 APPROBATION DU PRINCIPE DE MISE EN PLACE D'UN CAHIER D'ACTEUR DANS LE CADRE DU DEBAT PUBLIC SUR LE PROJET D'A31 BIS

DATE DE CONVOCATION : Vendredi 15 mai 2015

DATE DE L'AFFICHAGE : Mardi 26 mai 2015

De l'extrait de Délibération

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri POIRSON, Maire,

Etaient présents :

M. POIRSON, M. BROSSE, MME MAIRE, M. FAURE, MME BRAYER, M. SESMAT, MME CZMIL-CROCCO, MME LEFEVRE, M. LETT, MME BROSSE (sauf délibération n°2015-76), M. BIGEL, MME GRABAS, M. BOHN (sauf délibération n°2015-84), MME REIS (sauf délibération n°2015-76), MME WUYCIK, M. DISSER, MME RINIE, M. HOFF, MME DAVOUSE, MME SIMON, M. KASUNIC (sauf délibérations n°2015-66 à 2015-86)

Ont donné procuration :

MME SANZEY à MME LEFEVRE, M. PETIT à M. BROSSE, M. CILLA à M. POIRSON, MME PELTIER à M. HOFF, M. DIDIER à M. BIGEL, MME SANZEY, M. PETIT, M. CILLA, MME PELTIER, M. DIDIER, MME MAIRE

Etaient excusés :

Secrétaire de séance :

Nombre de présents :

20 de la délibération n°2015-66 à n°2015-2015-75, 18 pour la délibération n°2015-76, 20 de la délibération n°2015-77 à n°2015-83, 19 pour la délibération n°2015-84, 20 de la délibération n°2015-85 à n°2015-86, 21 de la délibération n°2015-87 à n°2015-97

Nombre de votants :

25 de la délibération n°2015-66 à n°2015-2015-75, 23 pour la délibération n°2015-76, 25 de la délibération n°2015-77 à n°2015-83, 24 pour la délibération n°2015-84, 25 de la délibération n°2015-85 à n°2015-86, 26 de la délibération n°2015-87 à n°2015-97

CONSIDERANT la possibilité pour la commune de faire valoir son avis sur le projet d'A31 bis dans le cadre du débat public organisé jusqu'au 13 juillet 2015,

EXPOSE DES MOTIFS :

Le Maire expose :

La Commission Particulière du Débat Public propose aux personnes physiques et morales d'ouvrir un cahier d'acteur dans le cadre du débat public du projet d'A31 bis.

Si près de 450 personnes ont assisté aux réunions publiques de lancement à Nancy puis à Metz avec plus de 150 à suivre la retransmission en ligne, le débat est l'occasion jusqu'au 13 juillet 2015 de s'informer sur le projet, d'échanger sur son opportunité, ses objectifs et ses principales caractéristiques.

A ce titre, la commune peut partager son opinion sur l'A31 bis en rédigeant un « cahier d'acteur » afin de faire valoir son point de vue sur le projet.

Le cahier d'acteur est un exposé argumenté consistant en des prises de position, des expertises, des contre-propositions portant sur le projet A31bis, faisant l'objet d'un débat public.

Ce moyen d'expression est rédigé par des acteurs du débat tels que les associations de défense de l'environnement, les associations de riverains, les collectifs d'associations ou d'élus, les organismes consulaires, les collectivités territoriales, ... Le cahier d'acteur est une contribution libre et volontaire, son contenu relève de la totale responsabilité de son auteur et n'engage que lui-même.

Outre sa publication sur le site Internet, les cahiers d'acteurs seront mis en page, imprimés et diffusés par la Commission Particulière du Débat Public lors des différentes rencontres du débat public.

Il est précisé que le « cahier d'acteur » n'a pas vocation à servir de relais d'un intérêt personnel ou de promotion personnelle. Il s'inscrit uniquement dans le cadre du débat public, et répond aux données posées par le projet motivant le débat public. Il rend compte d'observations, de propositions, d'un avis, d'une opinion, il est argumenté et vise à l'enrichissement du débat.

VU l'avis favorable de la Commission Administration Générale et Ressources du 19 mai 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'ouverture d'un « cahier d'acteur » afin de faire connaître la position du Conseil Municipal sur le projet d'A31 bis à l'ensemble des acteurs participant au débat,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de ces décisions.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE,

HENRI POIRSON